

COMMUNE DE GENÇAY
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 septembre 2012

Le Maire ouvre la séance à 20h30 en présence de Mesdames et Messieurs les conseillers :
Martine BIAIS, Jean BERGER, Guy BOUCHET, François BOCK, Jean -Jacques CHEVRIER, Jacques DEMELLIER, Jacques ELIAS, Claude FERRON, Annie FULIGNI, Francis GUICHARD, Monique GUILLEMINEAU, Valérie HABERBUSH, Bernard HIPPEAU, Dominique NEVEUX, Christelle PINEAU.

Absents excusés avec pouvoir : Arnaud LELONG
Absents excusés sans pouvoir : Robert DENIS, Francis GUYOT

Secrétariat : Madame Nicole BIRE

1 - Approbation du procès-verbal du 06 septembre 2012.

- Le procès-verbal est validé par la totalité des membres présents du conseil.

2 - Réunions et manifestations prévues en Octobre 2012.

- Document joint en annexe.

3 - Informations municipales.

3.1 Travaux en cours.

- Petite enfance.
 - Bâtiment opérationnel.
 - Inauguration prévue en novembre 2012 .pour les 20 ans de la Mutuelle Petite Enfance.
- Gendarmerie.
 - Départ de chantier difficile, plus d'un mois de retard sur la planification.
 - Le cabinet d'architecte nous informe que des travaux n'ont pas été intégrés dans la proposition technico-commerciale initiale, en conséquence la collectivité doit prendre en charge un nouvel avenant, (le 4ème depuis l'ouverture du chantier), soit déjà + de 65K€ de travaux supplémentaires.
 - Le conseil municipal demande au maire de faire appel aux services juridiques de VIENNE SERVICE, pour savoir si la compétence du cabinet d'architecte pourrait être mise en cause.

Les membres du conseil, après délibération donnent leur accord et pouvoir au maire de la signature de ce nouvel avenant.

- Épicerie sociale.
 - Travaux pris en charge par la communauté de communes qui seront terminés en novembre, pour une mise en exploitation en janvier 2013.
 - Carrefour du Palateau.
 - Début des travaux vers le 15 octobre 2012, durée prévisible 2 mois.
 - Stationnement et circulation :
 - Rue de Civray : aires de stationnement alternées de part et d'autre de la chaussée.
 - Rue du Palateau : réfection du balisage des emplacements de stationnement des véhicules.
- La gendarmerie considère que la ville de Gençay n'est pas accidentogène ; peu de dépassement de vitesse (+ 50km/h) mais elle souhaite recevoir les informations relevées par les 3 trois radars pédagogiques qui viennent d'être installés.
- Chemin des Vignes : réfection en cours.
 - Ancienne mairie : remplacement des portes et fenêtres.
 - Fourniture d'un pigeonnier : M. Ferron va se mettre en rapport avec le menuisier.

Le conseil municipal demande au maire de bien vouloir passer la commande de la fourniture d'un pigeonnier selon les modalités de la proposition commerciale reçue.

3.2 Renouvellement du bail de location d'un terrain appartenant au C.C.A.S. de Saint Maurice.

- Parcelle n°28 de la section D, appelée « le bout du monde »
- Location pour une période de 6 ans (du 29 septembre 2012 au 28 septembre 2018)
- Le montant de la location est fixé à 175 € révisable annuellement selon la réglementation en vigueur pour les baux.

Après délibération les membres du conseil demandent au maire de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires au non renouvellement du bail.

3.3 Projet THOUVENIN : modification simplifiée du PLU.

- Ouverture d'un magasin de viande porcine de 230 m2, la surface dépassant 100 m2, une modification du P.L.U. est obligatoire.

Le conseil municipal demande au maire de lancer la procédure simplifiée pour un seul objet auprès du B.E..

3.4 Bibliothèque intercommunale.

- Gençay : plus 400 abonnés, activités de qualité, bonne dynamique.
 - St - Maurice : peu de lecteurs, locaux non adaptés, gestion par deux bénévoles seulement.
- La bibliothèque de St -Maurice pose problème, une réflexion sur son devenir doit être menée.

3.5 Pétition rue de la Fontaine.

- Les résidents de la rue de la Fontaine se plaignent de la circulation dangereuse occasionnée par la sinuosité de la route. En conséquence, les résidents souhaitent que ce tronçon de route soit aménagé dans le but de le rendre plus sécuritaire. La DAAE a été saisie pour étude et comptage des véhicules. Aménagement proposé par le Conseil Général. Dossier à suivre.

3.6 Ancienne décharge communale de la Liardière.

- Dans le cadre de la mise en œuvre du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, le Conseil Général a réalisé la mise à jour de l'inventaire des décharges brutes toujours existantes et d'estimer les mesures nécessaires à leur fermeture définitive.
- L'ancienne décharge brute de classe III de la Liardière entre dans ce cadre.

Mesures à prendre				
Mesures préalables	Projet de réhabilitation	Projet de réhabilitation en cas d'impact avéré sur les eaux souterraines	Intégration paysagère	Mesures de suivi
Mise en place d'un portail cadénassé	Enlever les apports récents	Apport et mise en place d'une couche d'argile	Mise en place d'une couche de terre végétale	Maintien du site propre
Signalisation	Reprofilier les dépôts actuels			Entretien de la végétation
Installation d'un piézomètre				Suivi de la qualité des eaux souterraines

Délais d'intervention	Immédiat	6 mois à 1 an	sous 1 an

- Evaluation des coûts : 32K€ dont 50 % pris en charge par le Conseil Général.

3.7 Maison de santé.

- Présentation d'un projet médical le 15 novembre qui nécessitera des besoins en immobilier. Trois médecins envisagent de s'installer sur la commune

3.8 Ancienne gendarmerie.

- Réflexion à mener sur la vente ou sur la location des 6 logements
- Demande aux Domaines de la valeur commerciale du bien immobilier.

3.9 Lavage des vitres de la maison de la Petite enfance.

- Contrat de gré à gré avec l'entreprise PRO'SERVICE : 2 nettoyages/an pour un montant T.T.C.de 287,04 €.

4 - Personnels municipaux.

4.1 - Renouvellement de 2 C.A.E. employés aux services techniques.

- Les contrats arrivent à terme les 09 octobre et 1er novembre

A l'unanimité, les membres du conseil donnent leur accord pour le renouvellement des contrats en CAE ou emploi d'avenir et demandent au maire de bien vouloir prendre les dispositions qui s'imposent en la matière.

5 - Schéma départemental de coopération intercommunale.

5.1 - Fusion des syndicats de rivières.

- Le schéma départemental de coopération intercommunale de la Vienne ayant été arrêté le 16 décembre 2011, propose la fusion des structures (un seul syndicat des rivières : Grand Clain).

• La fusion est prononcée après accord des organes délibérants des membres des syndicats intéressés, et accord devant être exprimé par la moitié au moins des organes délibérants des membres de tous les syndicats inclus dans le périmètre, représentant au moins la moitié de la population locale de ceux-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins un tiers de la population totale.

Les membres du conseil municipal ont procédé à un vote à main levée pour : la fusion ou pour le maintien de la structure existante du « Val de Clouère » : maintien du syndicat du Val de Clouère : 1 voix contre - 1 abstention, 15 pour.

Les membres du conseil demandent au maire de bien vouloir adresser la délibération à monsieur le Préfet de la Vienne.

5.2 - Fusion des syndicats d'eau.

- SIVEER : en attente de l'évolution du projet.

6 - Questions diverses.

- Marchés du samedi : entretien avec les marchands ambulants en octobre.
- Pollution d'une mare : constat d'eaux usées se déversant dans la mare (rejets de M'Baye). Une enquête doit être menée sur l'origine de rejets dans cette mare.

Prochain conseil le jeudi le 25 octobre à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22h30.

B.Hippeau